

**ARRETE N° 17 - 2014
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT**

**MARCHÉ AUX PLANTS ET AUX FLEURS
Organisé par LES MARBICHOUX
Place Jean DAUTREY, le 11 mai 2014**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la route,
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public formulée par Monsieur Serge BILLON, membre de l'association LES MARBICHOUX domicilié 77 rue Clemenceau à MARBACHE (54820), pour utiliser quatre emplacements de stationnement sur l'espace Jean DAUTREY afin d'installer un stand pour le marché aux plants et aux fleurs, le **dimanche 11 mai 2014 de 7h00 à 14h00**,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée de la manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre à l'association **LES MARBICHOUX**, représentée par Monsieur Serge BILLON domicilié 77 rue Clemenceau, d'organiser son **marché aux plants et aux fleurs**, et d'installer un stand, le stationnement de tout véhicule est interdit,

**sur 4 emplacements de parking, Place Jean DAUTREY
le dimanche 11 mai 2014 de 7h00 à 14h00.**

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront installés pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Pendant la durée de la manifestation, l'emplacement sera sécurisé et matérialisé par l'association LES MARBICHOUX. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- La Brigade de Gendarmerie de FROUARD,
- Le Centre de Secours de POMPEY,
- La Communauté de Communes du Bassin de POMPEY,
- La Brigade de Police Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Monsieur Serge BILLON, représentant l'association LES MARBICHOUX,
- Affichage.

MARBACHE, le 6 mai 2014

Le Maire,
Patricia HENCK

